

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 75 Initiation aux arts et à la culture			
Code	PEPS3B75PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Kim LARSILLE (kim.larsille@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 30 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B75PSA Initiation aux arts et à la culture 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Initiation aux arts et à la culture			
Code	22_PEPS3B75PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à sensibiliser les étudiants à la diversité et à la richesse du phénomène artistique dans le temps et dans l'espace.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C.5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.

Ce module permettra à l'étudiant de mettre en chantier les compétences suivantes :

- Se sensibiliser aux arts visuels d'hier et d'aujourd'hui.
- Nourrir sa curiosité vis-à-vis de la culture de l'autre.
- Acquérir des concepts pour devenir un passeur culturel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Ce cours n'est en aucun cas une accumulation de connaissances encyclopédiques mais plutôt un ensemble de démarches au travers desquelles chacun trouvera les outils nécessaires à une prise de conscience et à une réceptivité à des formes d'art et de culture, au-delà de tout a priori.

De manière générale, le cours propose des projets d'éducation culturelle et artistique alliant connaissances, pratique et rencontres avec des artistes et des oeuvres. Des projets qui invitent les étudiants à s'interroger sur la place et le sens des pratiques artistiques à l'école, tout en offrant des pistes concrètes pour leurs réalisations.

Les projets se composent de manière singulière autour de ces deux axes : d'une part, l'expérimentation d'un langage artistique dans le cadre d'un processus de création mené par un artiste, d'autre part, la découverte du secteur jeune public et de l'accompagnement au spectacle d'enfants et d'adolescents. Et cela, dans une dynamique de partenariats entre artistes, enseignants et médiateurs culturels.

Démarches d'apprentissage

Afin de toucher aux 3 piliers de l'éducation artistique, 3 démarches sont proposées:

Pilier 1- **RENCONTRER** L'étudiant participe à une journée autour de la découverte du TJP et de la médiation : découverte d'un spectacle et d'activités de médiation

Pilier 2 - **PRATIQUER** L'étudiant participe à une journée d'atelier avec un artiste

Pilier 3 - **CONNAITRE** conférence, dialogue autour de la découverte d'oeuvres, débats

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de questions-réponses durant les cours.

Sources et références

ZAKHARTCHOUK (J.-M.), L'enseignant, un passeur culturel, Paris, ESF, 1999.

Actes du colloque « La culture au cœur de l'enseignement, un vrai défi démocratique », 17 novembre 2008, Bruxelles.

Jean-Gabriel CARASSO, "Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture?" éd. l'attribut, mai 2011

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint, Extraits vidéo, interviews d'artistes (notamment "Entrer sans frapper" La Première), écrits (articles, livres...)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travail réflexif individuel qui s'appuie sur les ressources données au cours, les traces personnelles de l'étudiant (réflexion au cours, les 2 visites).

Le travail n'est pas évalué si:

rendu hors délai. Si certificat médical, voir les modalités écrites données au 1er cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	100			Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour le Q3, l'étudiant appuie son travail réflexif sur les ressources données au cours et à partir de 2 nouvelles visites culturelles.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).